

Écoles indépendantes : le cap des 100 ouvertures annuelles est franchi !

122 écoles ont été créées à la rentrée 2017

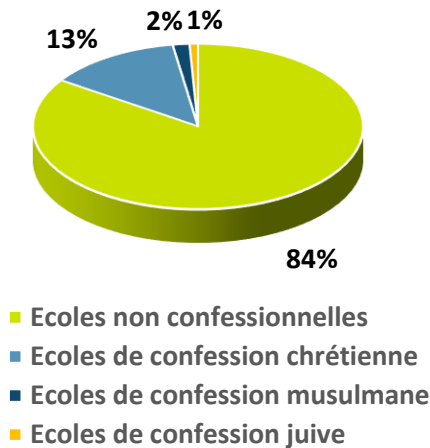
A la rentrée 2017, pas moins de **122 nouveaux établissements scolaires** (écoles maternelles et/ou élémentaires, collèges et lycées) ont ouvert leurs portes, soit **29 de plus** que l'année dernière. La croissance s'accélère d'année en année : + 9,5 % en 2015, + 12 % en 2016 et + **14 % cette année**.

Cette année :

84 % des 122 nouveaux établissements créés sont **non confessionnels** (contre 80 % l'an dernier).

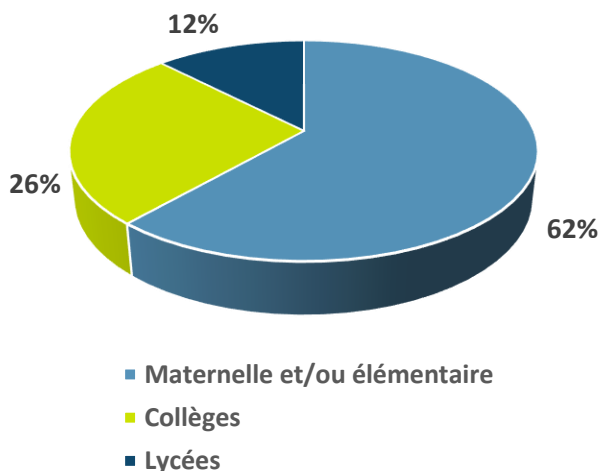
Depuis l'an dernier, la tendance générale est en faveur des **écoles Montessori (28 %)**, talonnées de près par les **écoles démocratiques (23 %)**.

Appartenance confessionnelle

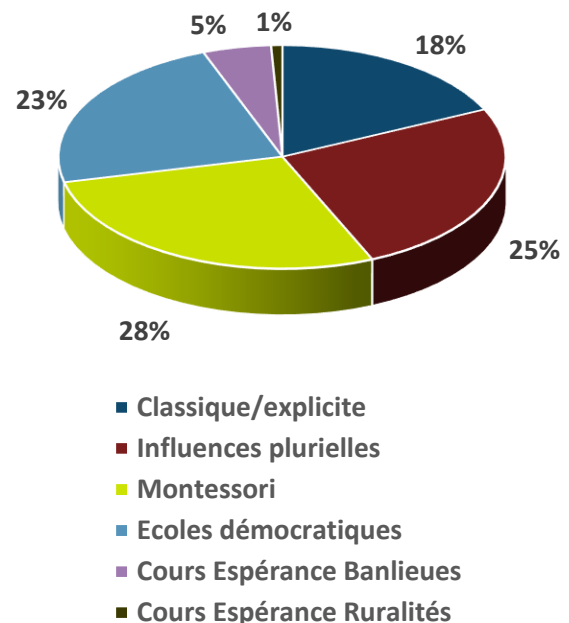


1 tiers des créations concerne un établissement du secondaire (collège ou lycée).

Niveaux



Méthodes et Pédagogie



Parmi ces écoles, 30 % proposent un parcours bilingue, trilingue ou international.

Elles sont également nombreuses à offrir des solutions pour les enfants dys ou haut potentiel.

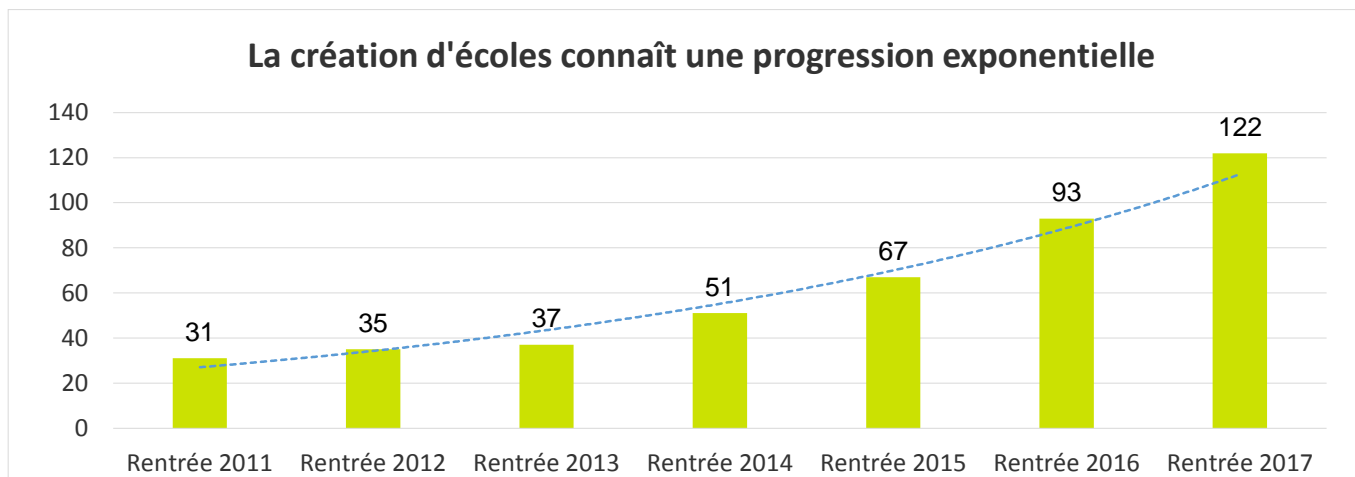
La diversité scolaire : une chance pour la France

« Il ne faut certainement pas opposer les initiatives publiques et privées. Ces convergences entre secteur public et secteur privé, ce partage de compétences, cette capacité à travailler dans la même direction au service des enfants et des adolescents, c'est ce qui me paraît décisif. »

Jean-Michel Blanquer (4 avril 2016)

« Le « moule scolaire unique » condamne à l'échec un nombre scandaleusement élevé d'enfants. La multiplication des écoles indépendantes permet l'accomplissement d'enfants aux talents et aux aspirations variés. C'est pour cela que c'est une chance pour notre pays ! »

Anne Coffinier, Présidente de Créer son école



Pour mémoire :

- ★ La France compte en tout 1 305 établissements scolaires indépendants en activité
- ★ 3 établissements sur 5 non confessionnels
- ★ Plus de 65 000 élèves sont scolarisés dans les écoles indépendantes, soit 0,5 % des enfants relevant de l'instruction obligatoire
- ★ Comme les autres *independent schools* du monde, les écoles indépendantes françaises se caractérisent par la liberté de recrutement de leur corps professoral et la liberté de leur programme académique. En France, l'État ne participe pas au financement de ces écoles.

Les données présentées sont issues du recensement établi par l'association Créer son école, qui fournit un travail d'observatoire des créations d'établissements indépendants en France. Ce recensement ne se prononce pas sur la pertinence du projet éducatif des établissements. Ces statistiques recensent tous les établissements hors contrat légalement en activité et non pas seulement ceux qui sont soutenus par la Fondation pour l'école.

Méthodologie d'élaboration des statistiques disponible sur simple demande. Contacter annuaire@creer-son-ecole.com

Fondation pour l'école

La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble.

Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org

Créer son école

Créer son école est une association d'intérêt général instituée en 2004 pour soutenir, accompagner et défendre les écoles indépendantes. Une équipe de juristes répond quotidiennement aux demandes des créateurs et directeurs d'écoles indépendantes.

Pour en savoir plus : www.creer-son-ecole.com

Contact presse

Constance Prazel / +33(0)6.30.76.08.72. / constance.prazel@fondationpourlecole.org